DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE SAINTE ANNE

es (1000)

2 (e Ai	(I)	2046	า	
<i>L.</i>	O A	ΨK.	7.01	3	
	2 (26 A	2 6 AVR.	2 6 AVR. 2019	2 6 AVR. 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro de la délibération 10ème délibération

3EME SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

Approbation du plan de financement de l'opération « Développement de la lecture publique par des ateliers d'écriture et leur valorisation au travers de distributeurs d'histoire courtes »

L'an deux mille dix-neuf et le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le 05 avril 2019

Membres en exercice: 35

Etaient présents: M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette PASSAVE-MANDRET, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Fabrice DURO.

<u>Était absente représentée</u>: Mme Evelyne VACHER (représentée par Monsieur Francs BAPTISTE).

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 15 avril 2019

SAINTE-ANNE, Le 15 avril 2019 Étaient absents excusés : M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

Étaient absents : M. Patrice PEDRE, M. Max LAURENT, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Christophe CATHERINE, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN.

Secrétaire de séance : Madame Mariette PASSAVE-MANDRET

Le conseil municipal;

Vu l'exposé du Maire;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019;

A l'unanimité:

DECIDE:

Article1: d'approuver le plan de financement de l'opération de « Développement de la lecture publique par des ateliers d'écriture et leur valorisation au travers de distributeurs d'histoires courtes »:

Dépenses (€) (HT)		Recettes (€) (HT)		
Postes de dépenses	Montant	Co financeurs	Montant	
Fonctionnement éligible FSE	158 320 €	Europe (FSE)	134 572 €	
		Commune	38 516 €	
Investissement	14 768 €			
Total	173 088 €	Total	173 088 €	

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des cofinanceurs conformément au plan de financement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

Article 4 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne Les jours, mois et an que dessus Et ont signé les membres présents.

2 6 AVR. 2019
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Pour extrait conforme, Le Maire,



N.B: Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».